

# EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

## VIE ASSOCIATIVE

### VERSEMENTS DE SOLDES DE SUBVENTIONS



RAPPORTEUR : CHRISTIAN DOMENC

Après avoir reçu les bilans des associations concernées, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le solde des subventions votées en mars 2019 au Club Omnisports, à l'École de chant et de musique et au Centre d'animation socio-culturelle.



## ACCESSIBILITÉ

### DEMANDE D'ATTRIBUTION FINANCIÈRE À L'INTERCOMMUNALITÉ



RAPPORTEUR : MARTIAL GÉLINAT

Le Conseil municipal a décidé de déposer un dossier de demande d'attribution de fonds de concours au titre de l'année 2020 à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Une demande à hauteur de 290 000€, en vue de la mise en accessibilité obligatoire de la Mairie, qui oblige à une extension du bâtiment.

## AMÉNAGEMENT

### INSTALLATION D'UN PLUVIOMÈTRE ENREGISTREUR



RAPPORTEUR : MICHEL QUERREC

À la demande du Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette, le Conseil municipal a décidé la mise en place d'un pluviomètre enregistreur sur son territoire afin de pouvoir mesurer les cumuls et intensités pluviométriques. La Ville bénéficiera ainsi de relevés de mesures d'une grande précision.

## MOTION

### CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DES TRÉSORERIES



RAPPORTEUR : JEAN-LUC POLI

Le Ministère de l'Action et des comptes publics projette la fermeture de nombreuses trésoreries en Seine-et-Marne, dont celle de Claye-Souilly de laquelle dépend Othis. Ce projet marque une nouvelle fois la disparition des services publics de proximité dans notre territoire. Aussi, le Conseil municipal s'est fermement opposé à ces fermetures annoncées.

## SPORT

### PASSAGE DE LA SCANDIBÉRIQUE



RAPPORTEUR : DIDIER CHEVALIER

Le Conseil municipal a donné un avis favorable au projet de tracé de la Scandibérique (Euro vélo 3) sur le territoire de la commune. La Scandibérique est un itinéraire cyclable transeuropéen qui relie la Norvège à l'Espagne, et qui passera en Seine-et-Marne par Othis jusqu'à Villeparisis. Le tracé pressenti empruntera des chemins ruraux et des voiries communales à Beaumarchais.

## MOTION

# NOUS VOULONS DES COQUELICOTS



RAPPORTEUR : BERNARD CORNEILLE

Le Conseil municipal a décidé de rejoindre l'Appel des coquelicots, un mouvement qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse, qui ne sont plus une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable.

Cet Appel, soutenu par près d'un million de personnes, notamment des associations et des personnalités du monde scientifique et médical, fait écho à l'arrêté pris par la Ville le 18 septembre dernier. Cet arrêté interdit l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire communal à une distance inférieure à 150 mètres de toute parcelle cadastrale comprenant un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel, ainsi que les établissements publics, et notamment les établissements scolaires, périscolaires et de petite enfance.

L'arrêté en question avait été attaqué par la Préfecture auprès du Tribunal administratif, et a finale-



ment été suspendu. La Ville a fait appel de cette décision, dans la mesure où l'arrêté des villes de Sceaux et Gennevilliers n'a pas été rejeté.

Le Maire a par ailleurs participé à une réunion du collectif des Maires anti-pesticides organisée au Sénat le jeudi 21 novembre dernier, en présence de Corinne Lepage, ancienne Ministre de l'Environnement et avocate en charge de plusieurs dossiers relatifs aux arrêtés anti-pesticides, de Joël Labbé, Sénateur du Morbihan et de Daniel Cueff, Maire de Langouët en Ile-et-Vilaine, premier Maire à avoir pris un arrêté interdisant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des habitations.

## INFORMATIONS



BERNARD CORNEILLE

### • ANALYSE FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

La Ville a été rendue destinataire d'une analyse financière réalisée par la trésorerie de Claye-Souilly sur les trois dernières années (2016, 2017, 2018). Les conclusions de l'analyse sont les suivantes :

«La collectivité a des ratios financiers positifs. Chaque année depuis 2017, elle arrive à dégager une capacité d'autofinancement brute qui est due au solde entre les produits et les dépenses réels. Il est à remarquer également que les charges de

personnel ont été maîtrisées entre 2017 et 2018 et que la totalité des charges réelles a diminué de plus de 2% entre 2016 et 2018. Il ressort de cette situation que les réserves mobilisables ont augmenté de plus de 20% entre 2016 et 2018.

En conclusion et au vu de ces éléments, la situation comptable et financière de la commune d'Othis est saine à ce jour.»

### • MISE EN EXAMEN POUR DIFFAMATION

Une plainte pour diffamation avait été déposée par le Maire auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris contre un internaute qui avait publié un commentaire sur une page publique Facebook. Un commentaire qui mettait en cause son intégrité.

L'internaute en question a récemment été mis en examen et une ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel de Paris a été établie afin qu'il y soit jugé.